

MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR
DES ARMÉES

Paris, le 05 JUIL 2017

N° ~~D-17-~~ /ARM/EMA/ASCOPS/NP
003894

NOTE

à l'attention des
destinataires *in fine*

- OBJET : Guide vigilance.
- RÉFÉRENCES : a) Message 2016-233/EMA/EMPLOI du 23 juin 2016.
b) Fascicule « VIGIPIRATE faire face ensemble », édition décembre 2016.
- P. JOINTE : Projet de guide.

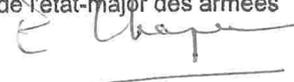
Dans le contexte actuel marqué par des attaques récurrentes contre des représentants de l'autorité de l'Etat, il paraît important de sensibiliser, sans les alarmer, les familles à l'environnement sécuritaire dégradé et sur les mesures à appliquer pour y faire face. Cette démarche personnelle, qui incombe à chaque chef de famille, nécessite a priori la mise à disposition d'un guide des bonnes pratiques à établir par armée, direction et service (ADS).

Pour ce faire, l'état-major des armées (EMA) met à la disposition des ADS un exemple de guide modifiable à l'envi selon les spécificités de chacun.

En complément, le fascicule « VIGIPIRATE faire face ensemble », peut aussi être utile à une sensibilisation plus large du personnel à la menace terroriste.

L'EMA rappelle par ailleurs que les familles, localisées en zone gendarmerie, sont invitées, conformément au message en référence, à solliciter leur gendarmerie de rattachement pour avoir accès à l'application système d'information de protection des personnes (SIP). A ce jour, et faute de dispositif équivalent, cette facilité n'est pas disponible en zone police.

Le vice-amiral **Éric Chaperon**
adjoint au sous-chef d'état-major "opérations"
de l'état-major des armées



DESTINATAIRES :

- EMAT ;
- EMM ;
- EMAA ;
- DIRISI ;
- SEA ;
- SSA ;
- CPOIA ;
- SIMu ;
- SCA ;
- DRM ;
- COMSUP FAA ;
- COMSUP FAZSOI ;
- COMSUP FAG ;
- COMSUP FANC ;
- COMSUP FAPF ;
- CNSD ;
- CIMD ;
- CSOA ;
- CPIC ;
- EGI ;
- PIAM ;
- SEEAD.

COPIES :

- DPID ;
- EMZD PARIS ;
- EMIAZDS LILLE ;
- EMZD METZ ;
- EMZD LYON ;
- EMZD RENNES ;
- EMZD BORDEAUX ;
- EMIAZD MARSEILLE ;
- EMA/OAMGA ;
- EMA/IDA ;
- EMA/SC/PLANS ;
- EMA/SC/PERF ;
- CICOS ;
- EMA/EMPLOI3 ;

- EMA/ASCOPS ;
- Archives.



Guide de bonnes pratiques de vigilance et de sécurité, à l'usage des ressortissants de la défense et de leurs familles

Ce guide n'est pas un document source. Il sera utilisé seulement comme une référence rapide et non en remplacement des consignes officielles diffusées par les pouvoirs publics.

TABLE DES MATIERES

p. 4	AU QUOTIDIEN
p. 5	SE PREPARER
p. 6	COMMENT REAGIR EN CAS D'INCIDENT
p. 7	ANNUAIRE D'URGENCE

AU QUOTIDIEN

Développez votre vigilance

Identifiez les habitants de la résidence pour mieux repérer d'éventuels inconnus.

Détectez et signalez les comportements et les situations inhabituels :

- sac abandonné, colis suspect ;
- véhicule suspect (stationnement prolongé, comportement des occupants, moteur tournant) ;
- attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, prise de photos, etc.) ;
- sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.

Soyez vigilant

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Vérifiez les ouvrants (portes, fenêtres...), ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie toutes situations particulières (menaces verbales, graphes menaçants, appels anonymes, etc.).

Quand vous entrez dans un lieu, repérez les issues qu'elles soient de secours ou autres (portes, fenêtres).

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleur, etc. Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Faire vider la boîte aux lettres par un voisin (une boîte aux lettres pleine est un signe d'absence prolongée).

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

SE PREPARER

S'informer, se former, s'exercer sont les clés d'une bonne préparation.

Bien connaître son environnement quotidien

Connaître la configuration de sa résidence ou de son quartier : agencement des bâtiments, aménagement des espaces, cheminements et issues de secours ou autres.

Connaître son environnement extérieur : emprise du site, voisinage.

Savoir auprès de qui signaler les comportements et situations inhabituels.

Identifier des lieux de confinement et où se cacher éventuellement.

Identifier le mobilier utile pour se barricader et se protéger (tables, armoires, etc.).

Acquérir et transmettre les réflexes adaptés

Participer aux exercices dédiés à la réaction aux attaques terroristes.

Accompagner votre famille dans l'acquisition des bons réflexes à adopter en cas d'alerte.

Impliquer toute la famille dans la démarche de vigilance collective, sans pour autant présenter la situation sous un jour dramatique, notamment auprès des enfants.

Se former aux premiers secours.

Limiter la diffusion d'information

Ne pas donner d'informations personnelles sur internet, ce que vous publiez est quasi éternel et votre identité n'est jamais réellement secrète.

En particulier,

- n'accepter sur les réseaux sociaux personnels que des personnes connues ;
- ne pas utiliser la géolocalisation et le géotaggage ou le taggage nominatif sur les photos publiées et vérifier régulièrement les paramètres de sécurité (modifiés sans préavis) ;
- vérifier systématiquement, avant de les publier, les arrière-plans des photos/vidéos ;
- sensibiliser les proches, notamment les enfants, sur les risques encourus.

Protéger ses données.

COMMENT REAGIR EN CAS D'INCIDENT

S'échapper

Conditions :

- être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger ;
- être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec votre famille.

Dans tous les cas :

- rester calme ;
- prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- utiliser un itinéraire connu ;
- demander le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).

Se cacher

- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant ;
- éteindre les lumières, couper le son des appareils ;
- s'éloigner des murs, portes et fenêtres ;
- s'allonger au sol et/ou derrière un obstacle solide ;
- faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre l'intervention des forces de l'ordre.

Alerter et obéir aux forces de l'ordre

- Prévenir les forces de sécurité 17 ou 112 en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).
- Ne pas courir vers les forces de l'ordre et ne faire aucun mouvement brusque.
- Garder les mains levées et ouvertes.
- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

ANNUAIRE D'URGENCE

SERVICES	CONTACTS	N° DE TELEPHONE
SECOURS		
GENDARMERIE / COMMISSARIAT DE POLICE		
POMPIERS		
SAMU		
MINISTERE DES ARMEES		
OFFICIER DE PERMANENCE ou D'ASTREINTE DE L'UNITE		
COMMANDANT D'UNITE ou CHEF DE SERVICE		
AUTRES		
GARDIEN / CONCIERGE		
PERSONNE DE CONFIANCE		

Les informations à retenir pour alerter

Où ? Localisation

Quoi ? Nombre de victimes, nature de l'attaque, armes

Qui ? Nombre d'assaillants et intentions

N'oubliez pas qu'un autre a forcément déjà donné l'alerte.

**LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
EN CAS D'URGENCE**

 LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

 **112**
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident
dans un pays de l'Union Européenne

 **15**
SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale lors d'une situation de détresse
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un
organisme de permanence de soins.

 **17**
**POLICE
SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite
l'intervention immédiate de la police

 **18**
**SAPEURS-
POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un
accident concernant des biens ou des
personnes et obtenir leur intervention rapide

 **114**
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une
situation d'urgence qui nécessite
l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS